

COMITE SYNDICAL DU 11 JUIN 2026 - 17H00
A MALEMORT DU COMTAT (SALLE DES FETES)

L'an deux mille vingt six, le onze juin à dix sept heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 02 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Malemort du Comtat, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Nombre de délégués En exercice : 47 Présents et représentés (mini 24) : 44 Quorum atteint
Nombre de voix En exercice : 119 Présentes : 114 Exprimées par pouvoirs : 2 Total (mini 59) : 116

Délégués présents :

4 représentants du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Claire ARAGONES, Georges BOTELLA, Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN

3 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 9 voix) : Myriam SILEM, Christian MOUNIER, Sophie RIGAUT

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET, Valérie MICHELIER, Thierry THIBAUD

8 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Jean-Noël LEUCK (Aurel), Alain CONSTANT (Bedoin), Gérard THELCIDE (Brantes), Michel JOUVE (Flassan), Alain MARCELIN (Malaucène), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux),

Alain GABERT (Sault), Françoise THUREL (Savoillans)

24 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Benjamin CHASTEL (Suppléant Aubignan), Lionel BANCEL (Blauvac), Jean-Michel HERZ (Suppléant Caromb), Jean ISSARTIER (Carpentras), Guy GIRARD (Crillon le Brave), Alexandre ROUX (Entrechaux), Dominique BLOND (Faucon), François PLANTECOSTE (Le Beaucet), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Stéphanie DAVAU (Mazan), Dominique MAZEL (Modène), Corentin LE GOFF (Monieux), Bernard LE DILY (Mormoiron), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Jean-François SAMIE (Suppléant Saint Didier), Isabelle DENIS RIBOT (Saint Hippolyte le Graveyron), Gérard RAINERI (Saint Marcellin les Vaison), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Marie-Pierre VILLALON DIORCET (Suppléante Saint Romain en Viennois), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Philippe ARMENGOL (Velleron), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Florence BERTRAND (Crestet) pouvoir à Alexandre ROUX (Entrechaux), Jean-Marc TESTE (Méthamis) pouvoir à Frédéric ROUET

Délégués excusés : Marc LARTIGUE (Le Barroux), Marc MOINIER (Puyméras), Jean-François PERILHOU (Vaison la Romaine)

Membres associés à voix consultative présents : Michel BLANCHARD (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse)

Membre associés absents : Bernard MONDON (Association Les Carnets du Ventoux), (Chambre d'Agriculture de Vaucluse), (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse), (Chambre du Commerce et d'Industrie de Vaucluse)

Invités excusés : Thierry ACHARD (Payeur départemental de Vaucluse)

Participaient également à la réunion : Max RASPAIL (Président CCVS, Maire de Blauvac), Patrice JULLIEN (1^{er} adjoint Crillon le Brave), Catherine LECLERC (Suppléante Monieux), Nathalie GABRIELLI (Suppléante Mormoiron), Bernard TAVERNIE (suppléant Saint Trinit), Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Carole APACK, Nicolas BOURGUE, Lise COLLIN, Mathilde COTTIGNIES, Marlène CREQUER, Guillaume DOUS, Catherine FAYOT, Yan GLOAGUEN, Baptiste MONTESINOS, Juliette NEYRET, Lucie PARENT, Marie PONS-RAMELLS, Virginie RASPAIL, Christian ROECK, Anthony ROUX, Odile SIGNORET, Vincent THOMANN, Laurence VEILLARD, Laurent VISSEROT (PNR Mont-Ventoux),

Secrétaire de séance : Alexandre ROUX (Entrechaux), le benjamin, est nommé secrétaire de séance.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU PNR DU MONT VENTOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2020-914 du 28 juillet 2020 du Premier Ministre portant classement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux en Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux conformément à la délibération du Comité Syndical du 17 octobre 2019 ;

Vu le décret n° 2022-812 du 16 mai 2022 du ministre de la transition écologique, modifiant divers décrets portant classement de parcs naturels régionaux et portant intégration des communes de Saint-Marcellin-lès-Vaison et Saint-Romain-en-Viennois au Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2023 constatant la révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux conformément à la délibération du Comité Syndical du 05 juillet 2023 ;

L'article 13.1 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux présente la composition du bureau et précise que : « Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés et lors de la réélection du Président du Comité syndical », l'intégralité des membres du Bureau est donc renouvelée après chaque élection.

Le Comité Syndical élit en son sein le Bureau Syndical composé de 18 membres, dont le Président, membre de droit.

Le Bureau se compose comme suit :

- 3 représentants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et disposant chacun de 9 voix ;
- 3 représentants du Département de Vaucluse et disposant chacun de 8 voix ;
- 3 représentants du Conseil de massif et disposant chacun de 7 voix ;
- 6 représentants des communes autres que celles du Conseil de massif et disposant chacun de 4 voix ;
- 3 représentants des EPCI et disposant chacun de 4 voix.

Il est rappelé que les membres du Bureau ne disposent pas de suppléants.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection des membres du Bureau du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Vu les candidatures de Madame Bénédicte MARTIN et Monsieur Georges BOTELLA pour représenter le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu les candidatures de Monsieur Christian MOUNIER, Madame Sophie RIGAUT et Madame Myriam SILEM pour représenter le Conseil Départemental de Vaucluse ;

Vu les candidatures de Madame Corinne FREYCHET, Madame Valérie MICHELIER et Monsieur Thierry THIBAUD et de pour représenter les EPCI ;

Vu les candidatures de Monsieur Michel JOUVE (Flassan), Monsieur Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux) et Monsieur Alain GABERT (Sault), pour représenter les communes du Conseil de Massif ;

Vu les candidatures de Madame Florence BERTRAND (Crestet), Monsieur Jean ISSARTIER (Carpentras), Madame Sandrine RAYMOND-LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Monsieur Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Monsieur Alexandre ROUX (Entrechaux) et Monsieur Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), pour représenter les communes autres que celles du Conseil de Massif ;

Considérant que l'élection du bureau suit les mêmes règles que celles prévus pour l'élection du Président, l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré au scrutin secret :

- PROCLAME les élus suivants comme membres du Bureau syndical :

Collège	Prénom NOM	Collectivité
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	Jacqueline BOUYAC, Présidente Membre de droit	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Bénédicte MARTIN	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Georges BOTELLA	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département de Vaucluse	Christian MOUNIER	Département de Vaucluse
	Sophie RIGAUT	Département de Vaucluse
	Myriam SILEM	Département de Vaucluse
EPCI	Corinne FREYCHET	Communauté de Communes Ventoux Sud
	Valérie MICHELIER	Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin COVE
	Thierry THIBAUD	Communauté de Communes Vaison Ventoux
Communes du Conseil de Massif	Michel JOUVE	Commune de Flassan
	Eric MASSOT	Commune de Saint Léger du Ventoux
	Alain GABERT	Commune de Sault
Communes autres que celles du Conseil de Massif	Florence BERTRAND	Commune de Crestet
	Jean ISSARTIER	Commune de Carpentras
	Sandrine RAYMOND LUCARINI	Commune de Saint Pierre de Vassols
	Frédéric ROUET	Commune de Villes sur Auzon
	Alexandre ROUX	Commune de Entrechaux
Ghislain ROUX	Commune de Malemort du Comtat	

- AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud

Jacqueline BOUYAC